



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections des membres de la chambre d'agriculture de région Île-de-France sont affichées jusqu'au **15 octobre 2018**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander son inscription à la commission régionale d'établissement des listes électorales.

De même, tout électeur inscrit sur une des listes de la circonscription de la chambre peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises, en utilisant le formulaire disponible en mairie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le **16 octobre 2018** à :

Monsieur le président
Commission régionale d'établissement des listes électorales
Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique
5 rue Leblanc
75911 Paris cedex 15